

SÉLECTIONS OFFICIELLES - JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO 2021

Le Comité Paralympique de Sélection (CPS) du [Comité Paralympique et Sportif Français](#) (CPSF) s'est réuni ce lundi 5 juillet 2021 sous la présidence de Gérard Masson.

Le CPS a entendu l'exposé formulé par la [Fédération Française Handisport](#) après qu'elle ait procédé à la sélection de ses athlètes.

Le CPS a validé* cette liste de sélectionné-e-s :

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

PARA ATHLÉTISME

Dimitri **JOZWICKI** // Catégorie T38 – Club : U.S. Tourcoing Athlétisme

Trésor **MAKUNDA** // Catégorie T11 – Club : Avia Club Athlétisme

Louis **RADIUS** // Catégorie T38 – Club : Paris Université Club

Typhaine **SOLDE** // Catégorie T64 – Club : Athletic Trois Tours

*Sous réserve du respect par l'athlète des conditions obligatoires de participation aux Jeux Paralympiques de Tokyo fixées par le CPSF et par la fédération concernée.

Le Comité Paralympique de Sélection (CPS) fixe les grands principes de sélection. Le CPS se prononce sur les suites à donner à toute attribution, ou réattribution, de quotas paralympiques par les fédérations internationales compétentes ou par l'[IPC](#).

Le CPS valide les critères de sélection proposés par les fédérations membres du CPSF en vue de la participation des athlètes aux Jeux Paralympiques de Tokyo. Il valide la liste des athlètes composant l'équipe de France paralympique, afin que le CPSF procède à leur inscription et à leur engagement définitif auprès du Comité d'organisation des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

Enfin, le CPS valide la composition de l'encadrement retenu pour accompagner la délégation française aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

[Accéder à toutes les sélections nominatives](#)

CONTACT PRESSE :

medias@france-paralympique.fr / 06.65.75.71.25

Facebook > @FranceParalympique

Twitter > @FRAParalympique

Instagram > /franceparalympique/

LinkedIn > Comité Paralympique et Sportif Français

Partenaires Mondiaux

Partenaires Premium

Partenaires Officiels

